

30 avril 2012

SOMMAIRE

- Fonctions publiques : Accidents de service et maladies professionnelles : vers une évolution de la reconnaissance de l'imputabilité au service ?
- Les commissions de réforme votent la reconnaissance en accident de service pour Luc Béal-Rainaldy et Romain Lecoustre ;
- Jurisprudences : Harcèlement moral ;
- Évènement : Les journées « Et voilà le travail » à Limoges ;
- Interview : Pourquoi ça va mal au travail, réponses du Dr Philippe Davezies recueillies par Elsa Fayner ;
- Enquête SUMER : L'ÉVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ ENTRE 1994 ET 2010 : premiers résultats de l'enquête SUMER
- Séminaire : Ils et elles : parcours professionnels, travail et santé des femmes et des hommes. Actes du séminaire Âges et travail
- Livre : José Rose, Qu'est ce que le travail non qualifié ?
- Action en CHSCT : L'inspection du travail intervient dans un service des douanes ;
- Colloque : Call center international
- Les travaux de la commission.

Prochain numéro le 31 mai 2012.

Fonctions publiques



Accidents de service et maladies professionnelles : vers une évolution de la reconnaissance de l'imputabilité au service ?

Dans l'accord Fonction publique du 20 novembre 2009 figurait une action dont l'objectif était de faire évoluer le régime de l'imputabilité au service des accidents et des maladies professionnelles dans la fonction publique.

Après la tenue d'un groupe de travail le 25 novembre 2010 sur ce sujet, le dossier était resté au point mort, une mission parlementaire devant être saisie. En définitive, les ministres de la Fonction publique et du travail ont adressé le 19 janvier 2012 une lettre de mission à l'Inspection Générale des Affaires Sociales et au Contrôle général économique et financier pour :

- Procéder à un état des lieux comparatif des dispositifs en vigueur en matière de reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents et des maladies dans le régime général de la sécurité sociale et dans le régime des fonctionnaires ;
- Faire un état des lieux comparatifs sur les modalités de reconnaissance et de réparation des AT/MP dans les deux régimes ;
- et proposer des solutions d'évolution au sein de la fonction publique.

Le 28 mars 2012, une délégation de Solidaires Fonction publique a été reçue par Philippe Barbezieux, de l'IGAS. Celui-ci nous a précisé que la mission avait travaillé en compilant les rapports déjà existants et plus particulièrement celui de la Cour des Comptes de 2005 qui contenait plusieurs propositions pour, sinon harmoniser, tenter de rapprocher les écarts entre les deux systèmes. Mais ce rapport est resté sans suite. La mission a également auditionné des ministères, des services, une caisse primaire d'assurance maladie, les services de traitaite de la Fonction publique d'Etat et de la Fonction publique Territoriale...

Lors de cet entretien nous avons rappelé nos demandes :

- Aligner la présomption d'imputabilité des accidents et maladies professionnelles sur le régime général : dans la fonction publique il n'existe pas de définition légale (contrairement au secteur privé) de l'accident de service. C'est donc à l'agent d'apporter la preuve du lien entre l'accident et le service. Cette situation pose des problèmes, tout particulièrement dans des entreprises comme France Télécom, la Poste où cohabitent salariés du privé et fonctionnaires ;
- Donner une définition de l'accident physique et psychique à partir de la jurisprudence, et réécrire la circulaire

Les commissions de réforme votent la reconnaissance en accident de service pour Luc Béralnaldy et Romain Lecoustre !

Les commissions de réforme ont enfin reconnu les suicides de Luc et de Romain, deux inspecteurs du travail, en accidents de service. Reste à l'Administration à avaliser ces avis. Rappelons que le Ministre aurait pu reconnaître immédiatement les suicides en accidents de service, ce qu'il a refusé de faire.

Cette victoire au goût amer est la conséquence des initiatives spontanées et de la mobilisation déterminée de l'ensemble des services du ministère du travail. Par les doléances, les rassemblements, les mails gouttes d'eau et les pétitions pancartes, les agents des services de l'inspection du travail ont traduit en acte le principe général du droit d'expression avec courage et créativité.

La mobilisation va se poursuivre pour maintenant s'attaquer aux véritables causes de la souffrance au travail et poursuivre la résistance pour obtenir une suite concrète aux doléances.

Fonction publique de 1989 ;

- Transformer les commissions de réforme (nous avons également demandé la suppression du terme de « réforme ») pour éviter que l'administration soit juge et partie. En effet la commission de réforme n'est que consultative, son avis ne lie pas l'administration, la décision définitive lui revenant en dernier ressort. Pour le représentant de l'IGAS la solution serait de rendre décisif les avis des commissions de réforme ;

- Concernant la réparation, nous avons également souligné la nécessité de sortir d'une réparation forfaitaire.

Nous avons bien entendu insisté sur les dysfonctionnements importants des commissions de réforme, montré que ces instances étaient discréditées du fait de la désinvolture avec laquelle les dossiers des agents sont traités par les médecins agréés et les représentants des administrations.

Le rapport définitif devrait sortir courant mai. Sa publication pourrait être l'occasion d'une nouvelle réunion des syndicats de Solidaires pour l'analyser et le commenter. Cette réunion pourrait être utile pour préciser notre position sur la désignation des représentants des personnels dans les commissions de réforme : élus CAP, représentants en CHSCT...



Pour télécharger ce Bulletin, cliquez sur l'image ou dans "Documents joints"

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin Et voilà >
- Adresse de cet article : <https://solidaires.org/Et-voila-no-7>